



# Assemblée générale

Distr. limitée  
16 novembre 2005  
Français  
Original : anglais

---

Soixantième session

Troisième Commission

Point 67 de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'enfant

Singapour : amendements au projet de résolution A/C.3/60/L.22/Rev.1

## Droits de l'enfant

1. Après l'alinéa c) du paragraphe 15 du dispositif, *ajouter* l'alinéa suivant :  
« De prendre toutes les mesures voulues pour garantir que la discipline scolaire est appliquée d'une manière compatible avec la dignité humaine de l'enfant; »
2. À l'alinéa d) du paragraphe 15 du dispositif, *remplacer* le mot « éliminer » par les termes « réglementer de manière stricte ».
3. Au paragraphe 27 du dispositif, *remplacer* le membre de phrase « en particulier ceux qui n'ont pas aboli la peine de mort » par les termes « qui ne l'ont pas encore fait ».
4. Au paragraphe 28 du dispositif, *remplacer* l'expression « châtiments corporels » par le membre de phrase « soumis à la torture ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

